



Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest

Rappel du Protocole additionnel sur la protection des informations partagées.

5-7 June 2018



**Working together to stop illegal fishing
Ensemble pour la lutte contre la pêche illégale**



Working together to stop illegal fishing
Ensemble pour la lutte contre la pêche illégale



CONTEXTE

Le GTAO travaille de concert pour **mettre un terme à la pêche illégale** à travers une coopération active, le **partage d'informations** et en facilitant la coordination entre administrations au niveau national et régional.

Le **Groupe de Travail opérationnalise** ainsi les conventions existantes du CPCO, en particulier la **Convention** sur la **mise en commun et le partage d'informations et données** sur les pêches de la zone du CPCO

Ce protocole **adopté par la Conférence des Ministres du CPCO en Décembre 2017** fournit des **lignes directrices** pour le partage d'informations.



OBJECTIF

L'objectif du Protocole additionnel du CPCO pour la Protection des informations partagées **est de garantir que les membres opèrent sur une base de confiance, ancrée dans les efforts conjoints des parties** pour mettre un terme à la pêche illégale.

Le cadre aidera à maintenir **un partage d'informations sécurisé entre tous les partenaires** et continuera à **renforcer les capacités** des États membres.



CONVIENNENT QUE :

1. **Les données et informations partagées** par les États membres du GTAQ, le Secrétariat du CPCO et l'équipe technique du GTAQ **doivent être utilisées et partagées pour la réalisation des objectifs** que s'est fixé le GTAQ.
1. L'information, en fonction de la source et du contexte, peut être identifiée comme étant **de nature sensible ou ouverte**. On entend par 'informations sensibles' des données, des renseignements et/ou des communications **n'appartenant pas au domaine public**, qui ont été partagés **identifiés par cette partie comme étant de nature sensible**.



ATTENTION !

- ✓ Les informations **de nature sensible** appartiennent à **leur source** et ne doivent pas être partagées au-delà du GTAQ et de l'équipe technique qui l'appuie sans autorisation écrite préalable de la source.
- ✓ Les informations obtenues auprès **de sources publiques ou payantes** sont considérées comme étant de **nature ouverte** et peuvent être utilisées par toutes les parties à tout moment.



3. Les informations considérées dans le cadre de ce Protocole additionnel peuvent **provenir de la plate-forme régionale de communication du GTAQ, Basecamp, de courriers électroniques, de conversations téléphoniques** ou de toute autre plate-forme de communication reconnue.

4. L'intégrité de la protection par **mot de passe de la plate-forme régionale de communication Basecamp doit être maintenue par toutes les personnes qui y sont présentes**. Les mots de passe et l'accès général au système **ne doivent pas être fournis à des personnes qui ne sont pas identifiées** soit par un Etat membre comme étant son représentant, ou qui **n'ont pas été approuvées par le Groupe de Travail**.

5. Les accords **de confidentialité signés** par le personnel de l'équipe technique **dans le cadre de contrats de travail et/ou d'accords liés au projet sont reconnus** par le Secrétariat du CPCO et par le GTAQ, et sont considérés comme contraignants pour toutes les activités d'appui technique conduite au nom du GTAQ.



CONCLUSION

Les États membres du CPCO, le Secrétariat et l'équipe technique du GTAQ (les Parties) conviennent **de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre ce Protocole additionnel**, dans le but de faciliter le partage d'informations au sein du GTAQ du CPCO.

Approuvé par la Conférence des Ministres du CPCO le 15 Décembre 2017 à Abuja, Nigéria

Merci pour votre attention



West Africa Task Force
Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest

Ensemble pour
la lutte contre
la pêche illégale

Working together
to stop
illegal fishing




stop illegal fishing

